

Dominique Sopo dévoile l'escroquerie dialectique du discours « antiraciste »

Vendredi 15 juillet 2011, dans les studios de RMC, Philippe Brunet recevait Jean Robin, directeur des *Editions Tatamis*, journaliste à « *Questions et Débats* ». La thématique tournait autour des traditions et festivités du 14 juillet, des déclarations fracassantes d'Eva Joly et des difficultés actuelles de la liberté d'expression.

Au téléphone, Dominique Sopo, président de SOS Racisme. Le moment-clé arrive lorsque Jean Robin demande à Dominique Sopo pourquoi il ne prend pas en considération le racisme anti-blanc 1.

Dominique Sopo concède tout d'abord que « le racisme n'a pas de frontières », autrement dit qu'il existe des racistes de toutes races. Le début est prometteur... mais il quitte aussitôt ce terrain glissant pour tenter de justifier sa pratique discriminatoire au sein de SOS Racisme qui consiste à ne lutter que contre le racisme subi par les « minorités ». Pour ce faire, il embouche son discours favori qu'est le vocable judiciaire : « *La loi dans ce pays, la jurisprudence, détermine qu'il y a des catégories de populations en position de faiblesse car en minorité* », dit-il sur un ton péremptoire. Cette phrase a le mérite d'exposer clairement la stratégie dialectique des officines antiracistes. Elle se fonde sur l'usage falsifié d'un mot – « les minorités » – en tant qu'il est associé au concept de « faiblesse », de vulnérabilité, supposées aux « minorités », aux moins nombreux. Lesquels seraient à ce titre exposés à la violence (toujours supposée) des plus nombreux.

L'escroquerie est là : dans cet amalgame du terme « minorités » avec le concept de « faiblesse », implicite dans les discours victimaires des minorités agissantes. Ici

explicitement articulé par Dominique Sopo.

Car ce que le tout venant peut constater, c'est que ce sont souvent les « minorités » qui contiennent des éléments ultra-violents, ostensiblement racistes mais aussi politiquement agissants, socialement protégés et juridiquement assistés !

Tandis que le plus grand nombre, majoritairement respectueux des lois, est de plus en plus souvent agressé par des représentants auto-proclamés de ces « minorités » et de surcroît muselé politiquement, menacé par voie judiciaire.

Force est de constater que cette stratégie atteint ses limites quand la réalité des faits ne peut plus être contenue ni modifiée par les mots. Sans doute

Dominique Sopo a-t-il ressenti douloureusement l'impuissance de ses mots quand, publiquement en difficulté sur RMC avec deux contradicteurs peu enclins à entériner sa dénégation du réel, il ne trouva d'autre issue que sa dérobade au débat en interrompant brutalement la communication téléphonique.

Victor Hallidée



1. Sachant que ce racisme anti-blancs n'est pas une vue de l'esprit, qu'il alimente au quotidien la rubrique des faits divers criminels, qu'il s'affiche impunément, notamment sur les scènes du RAP (dont les insultes et menaces racistes sont vendues librement dans les rayons disques supermarchés) mais aussi dans des discours à prétention politique tel celui de Houria Boutelja, présidente du PIR, Parti des Indigènes de la République, relayé complaisamment par les médias, avec la bienveillance de toutes les officines « antiracistes ».

Victor Hallidée